

## **DÉCLARATION LIMINAIRE de la CFDT Éducation Formation Recherche Publiques Paris**

**CDEN du 12 mai 2026**

Monsieur le Directeur Académique, Madame la Maire Adjointe, Mesdames et Messieurs les membres du CDEN,

Une fois encore, nous ouvrons cette séance du Conseil Départemental de l'Éducation Nationale dans un contexte préoccupant au sein de notre académie. Si nous siégeons aujourd'hui, c'est après avoir exercé notre droit au boycott lors du CDEN du 5 mai dernier. Ce n'était pas un acte de simple procédure, de défis, mais un signal d'alarme : La CFDT Education Formation Recherche Publiques reste et restera une organisation syndicale de dialogue, mais ce dialogue suppose non seulement d'être entendus mais aussi écoutés.

Les récentes élections municipales à Paris ont marqué une volonté d'engagement pour le bien commun. Pourtant, l'avenir de nos écoles semble aujourd'hui suspendu à une logique comptable implacable. Paris perd chaque année des milliers d'écoliers. S'appuyant sur les recommandations du rapport du Sénat de juin 2025, la CFDT Éducation dénonce le traitement asymétrique de cette baisse démographique : dans le public, elle sert de régulation budgétaire pour fermer des classes, dans le privé sous contrat, les moyens restent sanctuarisés. Il est inacceptable que l'argent public serve de filet de sécurité à des établissements qui ne jouent pas le jeu de la mixité sociale, pendant que l'école de la République subit une cure d'amaigrissement.

Une visibilité pluriannuelle de la carte scolaire devient une urgence: Les fermetures de classes actuelles entraînent dans le 1<sup>er</sup> degré une multiplication des doubles niveaux, déséquilibrant les équipes et bloquant le mouvement des personnels. La crise de l'attractivité ne se résoudra pas par la contrainte, mais par le respect des conditions de vie et de travail des personnels et des élèves.

À ce titre, la question du logement est devenue vitale. Vivre à Paris avec un salaire de l'Éducation nationale est désormais un mirage. Suivant la recommandation n°6 du Sénat, nous rappelons que les locaux libérés par la baisse démographique doivent être sanctuarisés pour l'inclusion ou transformés en logements pour les personnels, et non bradés à la spéculation immobilière.

Sur le plan de l'inclusion, nous frôlons la rupture, en témoigne les très nombreuses situations examinées en F3SCT. À Paris, nous nous heurtons de plus en plus au mur de la réalité médico-sociale : les délais de la MDPH sont abyssaux et la saturation des IME, ITEP et SESSAD condamne des élèves et des enseignants à des situations de souffrance insoutenables. Nous demandons, conformément à la recommandation n°4 du Sénat, des renforts immédiats en personnels spécialisés, avant que des accidents ou des drames ne se produisent.

Lorsque nous déplorons les souffrances des agents du fait des fermetures de postes dans les écoles parisiennes, ce ne sont pas des abstractions statistiques, ces souffrances ont des visages. En effet, dans ce contexte de suppressions massives de postes, deux exemples illustrent les modalités managériales auxquelles nous sommes confrontés :

Nous accompagnons actuellement un collègue qui s'apprête à changer d'école pour la troisième fois en trois ans. Affecté en 2024, il voit son poste supprimé. Muté en 2025, son nouveau poste est à nouveau supprimé. Il participe aujourd'hui à son troisième mouvement consécutif sans aucune garantie pour l'avenir.

Dans notre académie, une équipe a appris par un simple courriel, envoyé à 22 heures, la fermeture de l'une de ses classes à la rentrée prochaine. Ce procédé est brutal : ni le directeur de l'école, ni même l'Inspecteur de la circonscription (IEN) n'avaient été contacté en amont. Cette gestion "hors-sol" court-circuite la chaîne hiérarchique, ignore l'expertise de proximité et déshumanise totalement la carte scolaire.

Ces deux exemples, parmi tant d'autres, révèlent une dérive bureaucratique où l'algorithme l'emporte sur le dialogue et le respect des personnels. Nous demandons que chaque situation complexe soit réexaminée au regard de l'investissement des équipes.

Comment peut-on exiger des personnels de l'engagement, de la continuité pédagogique et de l'investissement dans des projets d'école, quand l'administration traite ses agents comme des variables d'ajustement interchangeables ? Cette instabilité chronique est un moteur puissant de désinvestissement et d'épuisement professionnel. Elle illustre parfaitement le caractère brutal d'une carte scolaire qui privilégie la comptabilité sur l'humain.

Enfin, nous ne pouvons ignorer les dossiers brûlants qui touchent à la sécurité et au rythme des enfants dans le 1<sup>er</sup> degré parisien :

Celui de la sécurité en particulier sur le temps périscolaire : suite aux récentes affaires de violences sexuelles, la refonte de la convention Ville-Académie est une urgence absolue pour garantir la transparence et la fiabilité des recrutements.

Le dossier plus que sensible des rythmes scolaires : il faut sortir du dogme des "heures devant élèves" pour reconnaître enfin le travail invisible des enseignants et adapter les temps scolaires à la chronobiologie des enfants.

Et enfin, la formation initiale des personnels : en ce printemps 2026, le flou persistant sur la réforme de la formation et les modalités de stage à l'INSPÉ de Paris découragent les futurs collègues avant même qu'ils et elles n'aient commencé à enseigner.

Nous portons des revendications claires et réalistes : moins d'élèves par classe, une reconnaissance du temps de travail réel des enseignants, et une protection absolue de l'école de proximité. L'école publique de quartier ouverte à tous les profils d'élèves ne doit pas disparaître sous la pression de la démographie ou de la finance.

Nous vous remercions pour votre écoute et attendons de cette instance des réponses concrètes.

Les élus de la CFDT-Education Formation Recherche Publiques Paris